

Compte-rendu du conseil municipal du 17 mai 2022

Présents : C. Cogniard, B. Rochon, A. Clément, P. Die, L. Boutry, J. Chocardelle, I. Clause, G. Guillet, B. Jénin, JC. Laclaire, M. Lebègue, S. Mannarino, E. Pilardeau.

Absentes, excusées : C. Bouillon, pouvoir à P Die, A. Gabreau.

Secrétaire de séance : Bertrand Jenin

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2022.

A la suite de précisions et explications fournies, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Tour d'horizon du maire et des adjoints.

§ document

Des explications complémentaires sont apportées sur les sujets suivants : chemin du plateau (voirie rurale et chemin de l'association foncière), vidéo protection, rôtisserie ambulante, fonctionnement de la bibliothèque, établissement des titres sécurisés, dossier micro-crèche, baux bureaux CCPR et conventions LISA et asso Mémoire et Patrimoine signés

3. Travaux 2022. Rapporteur P. Die.

A la suite des crédits ouverts au budget 2022, le 11 avril, les devis présentés ont subi les effets de la conjoncture économique (hausse des fournitures).

Dans ce contexte et après débat, les opérations suivantes sont validées :

- trottoirs de l'avenue de Quimper, devis Richard 4 162€ HT, 4 994,40€ TTC ;
une demande de subvention de 30% est déposée auprès du CD 08 ;

- passerelle avenue de Quimper, côté impair, devis Thiérart 15 740€ HT,
18 888€ TTC ;

- aménagement places de stationnement, allée des jardins, côté pair, devis Richard 6.459 € HT – 7.750,80 € TTC

- affaissement assainissement rue du moulin, entrée CAJ, devis Richard, 14 030 € HT, 16 836 € TTC avec prise en charge de 50% par la CAJ.

Autres opérations en cours :

- nettoyage superficiel du monument aux morts, devis Vinsous, à réaliser sous quinzaine : 930 € TTC

- éclairage voie desservant le lotissement berges de la retourne, devis à finaliser avec la FDEA.

- pôle santé : désordres techniques dans certains locaux (isolation, infiltrations), solutions en cours d'études ;

- transfert chaudière mairie à St Exupéry, devis demandés ;

- aménagement places de stationnement rue des remparts, à programmer à l'automne.

4. Tarifs des locations, droits de place, concessions et droits divers.

Rapporteur C. Cogniard. Rappel : dernière actualisation, conseil municipal du 8 juillet 2021. Pas de changement sauf tarif d'un commerçant utilisant la salle Maxime de Sars : 130€/an

§ document

Proposition adoptée à l'unanimité.

5. Subventions 2022 aux associations.

Rapporteur B. Rochon. Crédit budgété : 13 000€, proposition 12 430€ ;

Critères de calcul : forfait 7€/adhérent-licencié pour associations sportives et/ou parents d'élèves, forfait pour autres associations.

Adopté à la majorité, 1 abstention, 4 non participations au vote pour cause de conseillers membres de bureaux d'associations.

§ DOCUMENT

6. Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la CCPR (débat, délibération).

Le PADD du pays rethélois est un élément du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Le document établi en 2017 doit être actualisé compte tenu des évolutions législatives et réglementaires.

Après débat, le conseil municipal prend acte, à l'unanimité, des modifications proposées.

7. Délibérations diverses.

- décisions budgétaires modificatives, sans incidence sur l'équilibre général ;
- régie de recettes manifestations municipales : délégation au maire, nature et tarifs des recettes ;
- contrat de travail emploi aidé : renouvellement pour 6 mois du contrat PEC de B Gurz (24 h /semaine dont 20 h aidées)
- Recrutement d'un agent à la bibliothèque : Mr le Maire fait part au conseil que pour pallier au départ de Mme Siénuk, il y a lieu de créer un emploi non permanent d'agent de bibliothèque dans le grade d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie C afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Le conseil donne son accord pour recruter un agent contractuel à raison de 17 h 30 /semaine.
- protection sociale complémentaire aux fonctionnaires territoriaux, en cours d'application

8. Questions et informations diverses.

- remerciements divers (décès et mur cimetière)
- tours de garde des scrutins des 12 et 19 juin 2022 ;
- Cérémonie de l'appel du 18 juin 1940, le samedi 18 juin à 11 h 30
- questions posées par B Jénin et traitées pour partie en séance : logements communaux, site internet, stationnement véhicules en agglomération, obligation des riverains (végétations) au droit du domaine public.

Séance levée à 22 h 10.

SUBVENTIONS 2022

ASSOCIATION	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Adh. 2021	Adh. 2022
A.C.I.A	/	/	/	/	/	/		
TENNIS CLUB (Sud Ardennes 11 Junivillinois)	600	600	600	300	80	80	11	11
A.D.M.R	600	600	600	600	420	420		
MOUCHE DE MAI	330	330	330	350	250	250		
CLUB ST AMAND	210	210	210	230	160	160		
ANCIENS COMBATTANTS	250	250	250	270	190	190		
C.C.A.S	4000	/	4000	4000				
SUBVENTION Sandrine Bismes (exceptionnelle)						300		
AUBERGE VERLAINE	5000	5000	5000	5000	4000	4000		
JEUNESSE	/	/	/	/	/	/		
JUMELAGE CRAWINKEL	600	600	600	620	430	430		
JUMELAGE CRAWINKEL (exceptionnelle)			200			100		
FAMILLES RURALES (adh x7 aid 10)	500	500	840	1580	700	700	100	?
PARENTS ELEVES ECOLE VERLAINE (nbre x 7)	500	500	500	890	920	830	131	119
COOPERATIVE SCOLAIRE	460 (Merlimont)	/	/	/	/	/		
AMICALES POMPIERS	350	350	350	370	260	260		
BALL TRAP	/	/	/	/	/	/		
ETOILE SPORTIVE (adh x 7 aid 10)	1020	890	1100	1000	650	670	93	96
JUDO CLUB (adh x 7 aid 10)	1130	1240	1080	1120	1140	1500	162	213
ARDENNE MUSIQUE	250	250	250	270	190	190		
Assoc.DONNEURS SANG du RETHELOIS	150	150	150	170	120	120		
PIEDS DE LA RETOURNE (adh x 7 aid 10)	700	990	1030	1090	850	950	121	135
PIEDS DE LA RETOURNE (exceptionnelle)				105	172			
JUNIBAD (adh x7 aid 10)	250	250	250	230	140	230	19	33
APOGERR (réouverture gare du châtelet)	100	100	100	100	70	70		
PARENTS ELEVES COLLEGE (nbre x 7)-->FSE	250	250	250	500	550	480	78	69
MÉMOIRE ET PATRIMOINE	/	250	250	270	190	190		
MÉMOIRE ET PATRIMOINE (exceptionnelle)						200		
VOLLEY LOISIR JUNIVILLE (adh x 7 aid 10)	/	/	/	/	100	110	15	16
TOTAL	17 250	13 310	17 940	19065	11410 + 172	12430		
BUDGET	13250	13310	13940	15065	11582	13000		
								848

2022 vs 2021

CM du 17 mai 2022 - TARIFS DE LOCATION – DROIT DE PLACE – CONCESSIONS – TARIFS DIVERS

		Vote CM du 8 juillet 2021 Applicable 1/9/2021	Vote pour 2022 Applicable 1/9/2022
Salles communales			Sans changement
Petite salle polyvalente + cuisine	(2)	Junivillois	150 €
Petite salle polyvalente + cuisine	(2)	Extérieur	300 €
Grande salle polyvalente + cuisine	(2)	Junivillois	250 €
Grande salle polyvalente + cuisine	(2)	Extérieur	500 €
Grande / petite salle pour réunions hors soirée		Asso AFR – GDAM - etc	Gratuit
SP : Loto – belote – Thé dansant + cuisine		Junivillois	150 €
SP : Loto – belote – Thé dansant + cuisine		Extérieur	300 €
SP : Réunion – vin d'honneur		Junivillois	80 €
SP : Réunion – vin d'honneur		Extérieur	160 €
SP Montage scène		Juniville + extérieur	50 €
SP Montage scène et rideaux		Asso uniquement	50 €
SP Consommations EDF			0,20 kw/h
SP Nettoyage supplémentaire			Forfait 100 €
SP Caution et avance sur location (à la réserv)	à la réservation	300 € + ¼ avance	300 € + ¼ avance
Maxime de Sars		Junivillois	50 €
Maxime de Sars		Extérieur	100 €
Maxime de Sars		Associations	Gratuit
Grande salle de la mairie		Junivillois	80 €
Grande salle de la mairie		Extérieur	160 €
Grande salle de la mairie		Associations	Gratuit
Grange et jardin du Musée Verlaine			150 €
Droit de place			
Exposants – Commerçants sur la place			
Présence hebdomadaire	(1)		200 €
Présence hebdo avec élec	(1)		260 €
Présence inférieure 1 fois/semaine	(1)		100 €
Présence inférieure avec élec < 1 fois	(1)		130 € (3)
Camion outillage			120 €
Petites camions			20 €
Cirques – Marionnettes – etc.			60 €
Forains et buvette			
Gros manège			120 €
Petit manège			70 €
Tirs – confiseries – stands divers			50 €
Pêche aux canards			20 €
Buvette fête patronale			300 €
Concessions			
Cimetière		300 € (50 ans)	300 € (50 ans)
Columbarium 50 ans		1.000 €	1.000 €
Diverses locations ou prestations			
Abonnement bibliothèque		10 € / lecteur	10 € / lecteur
Livre histoire de Juniville		17 €	17 €
1 table brasserie + 2 bancs		5 €	5 €
1 banc brasserie		1.50 €	1.50 €
1 table brasserie		3.50 €	3.50 €
Barrière		1.50 €	1.50 €

- 1) Les droits de place sont recouverts trimestriellement, à terme échu, chaque trimestre commencé sera dû
- 2) Une manifestation gratuite pour chaque association de Juniville avec paiement des frais d'électricité et de nettoyage supp
Toute manifestation à but culturel (?) organisée par une asso junivilloise bénéficie de la gratuité location + frais élect et nettoyage
- 3) Y compris commerce vente de tissus une fois tous les deux mois ou par trimestre